

ADMISSIBILITÉ

La carte OPUS avec photo est nécessaire pour bénéficier des réductions tarifaires sur les titres de transport consenties à toute personne répondant aux critères d'admissibilité prévus par les organismes de transport, selon leur réglementation respective. À défaut de détenir une carte OPUS valide avec photo, toute personne doit acquitter son droit de transport selon le tarif ordinaire.

OBTENTION

Pour obtenir une carte OPUS avec photo, remplissez d'abord le formulaire et présentez-vous à un point d'émission avec une pièce d'identité (carte d'assurance maladie, permis de conduire, acte de naissance ou passeport). Les frais afférents doivent être acquittés au moment de l'émission de la carte. Des pièces justificatives peuvent être requises, selon l'âge et la fréquentation scolaire.

VALIDITÉ DE LA CARTE (selon l'âge au 31 octobre de l'année scolaire en cours)

- **Enfant de 6 à 11 ans :** la carte est valide jusqu'au 31 octobre suivant ses 12 ans ;
- **Étudiant de 12 à 14 ans :** la carte est valide pendant 2 ans ;
- **Étudiant de 15 ans et plus :** la carte doit être remplacée annuellement, au plus tard le 31 octobre de chaque année. L'étudiant doit, à cette date, avoir moins que l'âge maximal établi par l'organisme de transport concerné ;
- **Personne de 65 ans et plus :** la carte est valide pendant 7 ans.

INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., C.A-2.1)

1. La carte OPUS avec photo est considérée comme étant une carte OPUS personnalisée. Les renseignements personnels recueillis afin d'émettre la carte OPUS personnalisée sont les renseignements qui sont nécessaires, soit pour vérifier, octroyer ou renouveler le statut des personnes qui sont habilitées à obtenir et utiliser une carte OPUS personnalisée donnant accès à un privilège tarifaire des titres de transport, soit pour le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation d'une carte OPUS personnalisée, le cas échéant ;
2. « Ces renseignements personnels sont recueillis par l'organisme émetteur de la carte OPUS personnalisée, pour lui-même, pour la Société de transport de Montréal (STM) qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du Système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun (« Système intégré ») ainsi que pour le bénéfice des autorités organisatrices de transport et des organismes de transport en commun qui participent au *Système intégré*. »
3. Les organismes de transport en commun qui participent au *Système intégré* sont : l'Agence métropolitaine de transport, la Société de transport de Montréal, la Société de transport de Laval, le Réseau de transport de Longueuil, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, le Conseil intermunicipal de transport Le Richelien, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides, le Conseil intermunicipal de transport Chambly-Richelieu-Carignan, le Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent, le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu, le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île, le Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennes, le Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest, le Conseil intermunicipal de transport Roussillon, le Conseil régional de transport de Lanaudière et la Ville de Sainte-Julie. D'autres organismes de transport en commun pourront éventuellement se joindre au *Système intégré* et, le cas échéant, l'identité de ces nouveaux organismes sera portée à l'attention des clients du transport en commun par le biais de communiqués ou de mentions dans le site Internet de l'AMT, de la STM et des autres organismes de transport qui participent au *Système intégré* ;
4. Les fins pour lesquelles les renseignements personnels en question sont recueillis sont les suivantes :
 - a) l'émission, le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation de cartes OPUS personnalisées par les organismes de transport en commun qui participent au *Système intégré* ;
 - b) la vente de titres et la perception des recettes de transport en commun ainsi que la répartition de certaines de ces recettes ;
 - c) le remboursement ou la restitution de titres ;
 - d) la gestion du *Système intégré* ;
 - e) la prévention, la détection ou la répression de la fraude ;
 - f) la planification du transport en commun (sous forme dépersonnalisée).
5. Les catégories de personnes qui pourront, dans l'exercice de leurs fonctions, avoir accès à ces renseignements personnels au sein des organismes de transport en commun qui participent au *Système intégré* sont les suivantes : les agents de service à la clientèle, les inspecteurs, les agents de vente de titres de transport ainsi que les employés et consultants de ces organismes de transport qui doivent prendre connaissance de tels renseignements afin d'exercer des fonctions reliées à la vente de titres, à la perception ou à la répartition des recettes de transport en commun, à la gestion du *Système intégré* ou à la planification du transport en commun ;
6. Les renseignements personnels en question sont recueillis sur une base facultative. Les usagers du transport en commun peuvent à leur choix acheter des titres de transport en commun sur des cartes anonymes qui ne donnent lieu à la collecte d'aucun renseignement personnel et qui ne confèrent aucun privilège tarifaire ;
7. Le client qui refuse de fournir les renseignements personnels requis pour l'émission d'une carte OPUS personnalisée ou qui refuse d'établir son identité lors d'une modification, d'un remplacement, d'une réactivation ou d'une annulation d'une carte OPUS personnalisée ou pour obtenir un remboursement ou la restitution d'un titre pourra se voir refuser le service ou le privilège demandé ;
8. Toute personne ayant fourni des renseignements personnels afin d'obtenir une carte OPUS personnalisée ou de la faire renouveler, modifier, remplacer, réactiver ou annuler a le droit de consulter les renseignements personnels détenus à son sujet, d'en obtenir copie ou de requérir la rectification des renseignements inexacts, incomplets, équivoques ou recueillis en contravention de la loi. Pour ce faire, une demande écrite justifiant l'identité du demandeur doit être adressée au Responsable de l'accès à l'information de la Société de transport de Montréal (STM), qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du *Système intégré*, à l'adresse suivante : 800, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 9740, Montréal (Québec), H5A 1J6.

À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Nom : _____ Prénom : _____
Code postal : _____ Date de naissance : _____
Année / Mois / Jour

Pour des raisons de sécurité, vous devrez répondre à une question d'authentification lorsque vous vous présenterez au point d'émission.

FACULTATIF

- J'accepte de recevoir des renseignements ou des offres reliés au transport collectif.
 J'accepte de recevoir de l'information concernant la carte OPUS.

Courriel : _____

LES ÉTUDIANTS DE **16 ANS ET PLUS** DOIVENT FAIRE REMPLIR CETTE SECTION PAR LEUR ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT RECONNU PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU QUÉBEC (MELS).

Nom de l'établissement d'enseignement : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Téléphone : _____ Code postal : _____

« Je certifie que la personne dont le nom est inscrit ci-dessus étudie dans notre établissement d'enseignement à **temps plein**.
À ma connaissance, les renseignements précédents sont exacts. »

Apposer le sceau ou timbre
de l'établissement d'enseignement ici :

Signature du responsable de l'établissement

Date *Année / Mois / Jour*

Aucune photocopie acceptée

Pour les 16 ans et plus

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Vous trouverez dans ce document le texte concernant l'utilisation des renseignements personnels intitulé *INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A-2.1)*.

Signature du demandeur
(ou du titulaire de l'autorité parentale si moins de 14 ans)

Date *Année / Mois / Jour*

Organismes de transport collectif participants :

